

POLITIQUE

# Le casse-tête des municipales

**PICARDIE** Dans les communes où un second tour s'avère nécessaire, on s'oriente vers un report des deux tours en septembre. Mais des voix s'élèvent pour tout reprendre à zéro.

**O**fficiellement, les résultats du 1<sup>er</sup> tour des élections municipales ne doivent pas encore être jetés à la poubelle. Organisé le 15 mars, à 24 heures du discours présidentiel annonçant le confinement, ce premier tour avait enregistré un taux de participation (45 %) exceptionnellement bas. Ce soir-là, la grande majorité des villes et villages de France (environ 30 000 sur 35 000) était dotée d'un conseil municipal.

Les autres devaient revoter une semaine plus tard, mais dès le 16, Macron annonçait la suspension du second tour. Il était décidé d'un report au 21 juin, à condition que le conseil scientifique donne son aval avant le 23 mai.

Or tout porte à croire que l'avis des scientifiques sera défavorable. Selon le Journal du dimanche de ce 3 mai, le gouvernement aurait déjà transmis un projet de loi au Conseil d'État, pour décider de deux nouvelles dates de consultation, les 27 septembre et 4 octobre.

## ON EFFACE ET ON RECOMMENCE ?

Point important qui reste à préciser : savoir si la compétition électorale reprendrait avec les listes constituées en mars (certaines hélas décimées par l'épidémie de Coronavirus) ou si les cartes seront totalement rebattues. Ce qui promet un passionnant jeu d'alliances entre candidats tirant les leçons



Une partie des électeurs devrait attendre l'automne pour connaître le nom de son nouveau maire. (Photo d'archives)

du scrutin de mars, promu au rang de sondage « en vrai »... D'autres voix s'élèvent pour réclamer une annulation pure et simple

du scrutin du 15 mars, au motif que l'imminent confinement a faussé la donne, suscitant un inédit taux d'abstention. Parmi ce

chœur s'élève celle, par exemple, du maire sortant de Troissereux (1200 habitants, près de Beauvais), qui - on s'en doute - a été sèche-



*« Où est la liberté de voter quand on doit choisir entre préserver sa santé et celle de ses proches et remplir son devoir démocratique ? »*

Jean-Luc Sauvé,  
maire sortant de Troissereux

ment battu par son opposant. Jean-Luc Sauvé a rejoint l'association « 50 millions d'électeurs ! », qui annonce son intention de déposer des QPC (questions prioritaires de constitutionnalité) devant tous les tribunaux administratifs de France, afin de remonter jusqu'au Conseil Constitutionnel, via le Conseil d'État. « Où est la liberté de voter quand on doit choisir entre préserver sa santé et celle de ses proches et remplir son devoir démocratique ? La loi qui valide "dans tous les cas" les résultats conclusifs du premier tour n'est pas constitutionnelle car elle valide le résultat d'une privation de liberté », affirme M. Sauvé, dans un communiqué transmis le 1<sup>er</sup> mai. ■ TONY POULAIN